

LA  
**Semaine**  
 DE **Religieuse**  
 MONTREAL

**SOMMAIRE**

I. — Offices extraordinaires. — II. La Semaine Sainte. — III. Visite aux lieux sanctifiés par la passion de N. S. Jésus-Christ. — IV. Les 14 stations du chemin de la Croix. — V. Apostolat de la prière. — VI. Le petit Clerc. — VII. Retraite à l'Université. — VIII. Variétés. — IX. Aux prières.

**OFFICES EXTRAORDINAIRES**

**ANNONCES. — DIMANCHE, LE 29.** — Lecture de l'Appendice au Rituel sur le Dimanche des Rameaux, l'anniversaire de l'élection de Mgr l'archevêque, et la quête du Vendredi-Saint pour les lieux saints.

**Cathédrale. — DIMANCHE, LE 29.** — Bénédiction des Rameaux par Mgr l'archevêque, à 10 heures du matin.

**MARDI, LE 31.** — A 7.30 heures du soir, clôture du mois de saint Joseph.

**MERCREDI, LE 1<sup>ER</sup> AVRIL.** — A 8 heures, messe de Mgr l'archevêque pour l'anniversaire de son élection ; à 4 heures du soir, office des Ténèbres.

**JEUDI, LE 2.** — A 8 heures du matin, bénédiction des Saintes-Huiles ; à 4 heures du soir, office des Ténèbres ; à 8 heures du soir, prière et amende honorable.

**VENDREDI, LE 3.** — A 8 heures du matin, office pontifical ; à 4 heures du soir, office des Ténèbres ; à 7.30 du soir, prière et sermon de la Passion.

**SAMEDI, LE 4.** — A 8 heures du matin, office pontifical.

**DIMANCHE, LE 5.** — A 10 heures, grand'messe pontificale suivie de la bénédiction papale ; à 3.15 heures, vêpres pontificales.

**Eglise des PP. Franciscains. — DIMANCHE, LE 29.** — A 3 heures, bénédiction d'une croix par Mgr l'archevêque.

**Nota Bene.** — Il n'est pas permis de distribuer la communion le Samedi-Saint avant la communion de la grand'messe.

Les cloches ne doivent pas sonner avant celles de la cathédrale dans la ville de Montréal, et avant celles de l'église principale dans les autres localités.